

De dix heures et au — an mil huit cent cinquante-un, à trois heures du soir —

ACTE DE MARIAGE de André François Luc Gavaray  
 âgé de vingt huit ans, né à Caen, département  
 de Calvados le dix huit du mois d'août mil  
 huit cent cinquante deux profession de menuisier domicilié  
 à la Gare département d'Orne fils majeur de Pierre  
 Antoine Joseph Gavaray profession de serrurier  
 domicilié à la Gare département d'Orne qui épouse  
 Marie Anne Marguerite Cadix née à Caen le vingt deux mil huit cent  
 cinquante deux  
 Et de vicieuse Marie Magdelaine Cadix (vaillants)  
 âgée de vingt trois ans, née à la Gare département d'Orne  
 le quinze du mois d'août mil huit cent cinquante deux domiciliée  
 à la Gare département d'Orne fille majeure de André  
 Joseph Cadix profession d'agriculteur  
 domicilié à la Gare département d'Orne  
 et de Adèle Sophie Girard in primis et locataire d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par nous deux officiers  
 publics à la Gare à la Gare par les dimanches deux et neuf mars courant.  
 Etant sans remarque de la part d'aucun des intéressés, ainsi que  
 d'aucun de leurs parents et alliés.  
 Plus les révisions effectuées par Monsieur de la Gare le dix huit et dix neuf  
 mars.

et le tout en forme; de tons lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du  
 chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les  
 devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,  
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, à la date du  
 du mois de — mil huit cent cinquante — perdus  
 M<sup>r</sup> —  
 notaire à — département de —

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Victrice Sophie Magdelaine  
Cadix et l'autre André François Luc Gavaray

En présence de Joseph Paul domicilié à Caen  
 département d'Orne âgé de quarante un ans profession de charpentier, et de Joseph

De M. Melior Gavaray domicilié à la Gare  
 département d'Orne âgé de cinquante ans profession de menuisier et de Joseph

De M. Joseph Gavaray domicilié à la Gare  
 département d'Orne âgé de vingt un ans profession de glorieux cultivateur et de Joseph

Et de M. Christophe Félix Paul domicilié à Caen  
 département d'Orne âgé de vingt un ans profession de charpentier, et de Joseph

Après quoi, moi Officier Public, en vertu de la loi, et  
 faisant fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties  
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les parties, et par moi  
 et par les officiers publics qui se trouvent en présence, et par moi seul, en vertu de la loi.

Gavaray  
 Gavaray M<sup>r</sup>  
 Paul  
 Paul  
 Gavaray  
 Gavaray